

BRUXELLES, LE 11.3.76

TELEX NR 24994

432

NOTE BIO (76) 81 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM LES DIRECTEURS GENERAUX DG I ET X
=====

RENDEZ-VOUS DE MIDI DU JEUDI 11 MARS 1976

1. - PREPARATION DU CONSEIL CONJOINT AFFAIRES ETRANGERES -

FINANCES, DU 5 AVRIL

LA COMMISSION A ARRETE HIER UNE COMMUNICATION DESTINEE AU CONSEIL
CONJOINT DU 5 AVRIL QUI, SELON LES SOUHAITS DU CONSEIL EUROPEEN DE
DECEMBRE, DEVRAIT PERMETTRE DE PROCEDER A UNE APPRECIATION GLOBALE
DES PROBLEMES BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE.
LA COMMISSION CONSIDERE EN PREMIER LIEU QU'UN TEL ECHANGE DE VUE
EST UTILE ET RECOMMANDE QU'IL SOIT DORENAVANT ORGANISE CHAQUE
ANNEE.

ELLE PROPOSE QUE SOIENT EXAMINEES LE 5 AVRIL :
- D'UNE PART LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 1977, SANS
POUR AUTANT PORTER PREJUDICE A LA PROCEDURE BUDGETAIRE PROPREMENT

DITE,

- D'AUTRE PART, LES AMELIORATIONS DES PROCEDURES BUDGETAIRES ET
DE CONTROLE.

QUEL EST POUR L'ESSENTIEL, LE CONTENU DE CETTE COMMUNICATION ?

TOUT D'ABORD, EN TOILE DE FOND, LE RAPPE DES PERSPECTIVES ECONOMI-
QUES POUR 1976 ET 1977 ET PLUS PARTICULIEREMENT DE LA PERMANENCE
DU PROBLEME DU SOUS-EMPLOI : NECESSITE DONC D'AGIR TANT SUR LES
FACTEURS CONJONCTURELS QUE SUR LES ELEMENTS STRUCTURELS DU
CHOMAGE.

A CET EGARD, LA COMMISSION RAPPELLE QUE L'ON NE PEUT ATTENDRE
DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE, COMPTE TENU DE SA MASSE TRES FAIBLE,
UN IMPACT GLOBAL SUR LES GRANDS EQUILIBRES ECONOMIQUES (QU'IL
S'AGISSE DE L'EMPLOI OU DES PRIX).

LA COMMISSION RAPPELLE PAR AILLEURS, QUE DANS CETTE MASSE BUDGETAI-
RE DEJA RELATIVEMENT FAIBLE, LES DEPENSES QUI SE SUBSTITUENT TOTA-
LEMENT OU PARTIELLEMENT A DES DEPENSES NATIONALES OCCUPENT UNE
PLACE TRES LARGEMENT PREPONDERANTE.
(CECI SIGNIFIE EN D'AUTRES TERMES, QU'IL N'EST PAS APPROPRIE DE
TRACER LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE EN SE REFERANT
A TITRE PRINCIPAL, A DES CONSIDERATIONS MACROECONOMIQUES OU BIEN
----- A DES CRITERES PUREMENT FINANCIERS TOUCHANT AU
VOLUME DU BUDGET).

EN REVANCE, IL IMPORTE DE CONCENTRER LES INTERVENTIONS FINANCIERES
COMMUNAUTAIRES DANS LES DOMAINES PROMETTANT DES AVANTAGES SUBSTAN-
TIELS COMPARES A DES -----
----- INTERVENTIONS AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL OU LOCAL.
CECI EST LE CAS NOTAMMENT

- LORSQUE CES INTERVENTIONS PERMETTENT DES ECONOMIES D'ECHELLE
(EXEMPLE DE LA RECHERCHE)
- LORSQU'UNE ACTIVITE PUBLIQUE NE PEUT ETRE ENTREPRISE AU NIVEAU
NATIONAL SANS COMPORTER DES INCIDENCES AU-DELA DES FRONTIERES.
(EX. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DANS LES REGIONS FRONTALIERES -
PROBLEMES DE POLLUTION ETC.)

- LORSQUE LA REALISATION DU MARCHE COMMUN ENTRAINE OU ACCENTUE DES DIFFICULTES D'ORDRE STRUCTUREL ET JUSTIFIE EN CONSEQUENCE UNE AIDE COMMUNAUTAIRE (FONDS SOCIAL, FONDS REGIONAL, FEAGA -ORIENTATION ETC.)
- LORSQU'IL S'AGIT D'AFFIRMER L'ACTION DE LA COMMUNAUTE EN TANT QUE TELLE VIS-A-VIS DU MONDE EXTERIEUR, ET NOTAMMENT DU TIERS-MONDE.
- ENFIN, LORSQUE L'INTEGRATION ECONOMIQUE IMPOSE QUE SOIENT RESOLU DANS UN ESPRIT DE SOLIDARITE LES PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX QUI DEPASSENT LE CADRE NATIONAL (REVENUS AGRICOLES - CHOMAGE - DIFFICULTES DE BALANCE DES PAIEMENTS).

CES CONSIDERATIONS NE SONT SANS DOUTE PAS NOUVELLES, MAIS ELLES MERITAIENT D'ETRE RAPPELEE A LA VEILLE D'UN DEBAT AVEC LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES FINANCES, DONT L'INTERET DOIT ETRE PRECISEMENT DE DONNER A LA DISCUSSION BUDGETAIRE ULTERIEURE LA DIMENSION POLITIQUE QUI DOIT ETRE LA SIENNE ET D'EVITER QUELLE NE SE SITUE AU NIVEAU D'UN SIMPLE EXERCICE DE COMPTABILITE.

- CECI ETANT, LA COMMISSION PRESENTE AU CONSEIL LES PREMIERES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPENSES ET DE RECETTES -----
----- POUR 1977. IL CONVIENT DE PRECISER DES L'ABORD QUE CES ORIENTATIONS NE SE TRADUISENT PAS, NI POUR LES RECETTES, NI POUR LES DEPENSES, PAR UN CHIFFRE GLOBAL, MAIS QU'ELLES COMPORTENT CERTAINES INDICATIONS CHIFFREES D'AILLEURS PROVISOIRES ET SUJETTES A REVISION, DANS LES DOMAINES OU DES DECISIONS ONT DEJA ETE PRISES, OU DES PROPOSITIONS FAITES PAR LA COMMISSION.
LA COMMISSION ANNONCE PAR AILLEURS LES DOMAINES DANS LESQUELS ELLE ENTEND PRESENTER DES PROPOSITIONS NOUVELLES.
- SUR LE CHAPITRE DES RECETTES, AUCUNE EVALUATION CHIFFREE N'EST ----- DONNEE.

LA COMMISSION NE S'ATTEND PAS A CE QUE LA PART DES RESSOURCES PROPRIES AUTRES QUE LA TVA (PRELEVEMENTS ET DROITS DE DOUANE) SUBISSE UNE MODIFICATION SIGNIFICATIVE. EN 1977 DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES - CALCULEES EN FONCTION DES PNB RESPECTIFS - DEVRONT ENCORE ETRE VERSEES PAR LES ETATS MEMBRES POUR ASSURER L'EQUILIBRE DU BUDGET. EN EFFET, LA DIRECTIVE PERMETTANT UNE UNIFORMISATION DE L'ASSIETTE DE LA TVA QUI SELON LA COMMISSION DOIT ETRE ARRETEE EN 1976 ET DANS LES MEILLEURS DELAIS, NE POURRA S'APPLIQUER EFFECTIVEMENT QU'A PARTIR DE 1978.

ENFIN, DANS UNE DERNIERE PARTIE DE SA COMMUNICATION LA COMMISSION FAIT LE POINT DES ----- DECISIONS PRISES ET DE CELLES QU'ELLE A PROPOSE EN MATIERE D'AMELIORATION DES PROCEDURES BUDGETAIRES ET DE CONTROLE.

ELLE RAPPELLE A CE SUJET SA CONCEPTION EN MATIERE DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES, LES PROPOSITIONS QU'ELLE A FAIT EN 1972 INVITANT LE CONSEIL A DECIDER SIMULTANEMENT EN CAS D'ACTION NOUVELLE, DE LEUR COUVERTURE BUDGETAIRE.

ELLE EVOQUE DE MEME SES PROPOSITIONS RESTEES SANS SUITE EN CE QUI CONCERNE L'AMENAGEMENT DU CALENDRIER BUDGETAIRE.

ENFIN, APRES AVOIR SOUHAITE QU'UNE PLUS GRANDE UTILISATION SOIT FAITE PAR LE CONSEIL DES PREVISIONS BUDGETAIRES TRIENNALES, ELLE DRESSE L'INVENTAIRE DES MESURES PRISES EN MATIERE DE CONTROLE DES DEPENSES.

2. - PORTUGAL

LE PRESIDENT ORTOLI A RENDU COMPTE DE SON RECENT VOYAGE AU PORTUGAL OU IL A RENCONTRE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, DE NOMBREUX MINISTRES ET LES PRINCIPAUX LEADERS POLITIQUES DU PAYS. IL A SOULIGNE LA CHALEUR DE L'ACCUEIL ET L'IMPORTANCE QUE LES DIRIGEANTS DU PORTUGAL ATTACHENT AU DEVELOPPEMENT DE LEURS RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET AU CONCOURS DE L'EUROPE PEUT APPORTER A LEUR PAYS DANS LA PERIODE DIFFICILE QU'IL CONNAIT.

LE PRESIDENT A ETE FRAPPE PAR LA VOLONTE UNANIME DES DIRIGEANTS POLITIQUES, DES DIRIGEANTS SYNDICALISTES ET DES MILIEUX PATRONAUX D'ASSEoir LE REGIME DEMOCRATIQUE PAR UN EFFORT COMMUN VISANT A RETABLIR LA SITUATION ECONOMIQUE.

RAPPELONS QUE LES NEGOCIATIONS EN VUE DE L'AMELIORATION ET DE L'EXTENSION DE L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE DE JUILLET 1972 SE SONT OUVERTES A BRUXELLES LE 13 FEVRIER 1976. LES NEGOCIATIONS PORTENT SUR L'AMELIORATION DE L'ACCES AU MARCHÉ COMMUNAUTAIRE POUR LES PRINCIPAUX PRODUITS PORTUGAIS D'EXPORTATION (TEXTILES, LIEGE, VINS, CONSERVES DE POISSON), LA COOPERATION INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE, LA MAIN-D'OEUVRE ET LA SECURITE SOCIALE ET UN PROTOCOLE FINANCIER (DONT LE MONTANT N'A PAS ENCORE ETE FIXE) DESTINE A PRENDRE LE RELAIS DE L'AIDE D'URGENCE DECIDEE EN OCTOBRE DERNIER.

3. - IRAN

LA COMMISSION VIENT D'ADOPTER UNE COMMUNICATION AU CONSEIL RECOMMANDANT L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS AVEC L'IRAN EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE AVEC CE PAYS QUI SERAIT ADAPTE A L'IMPORTANCE ET LA NATURE DES RELATIONS QUE L'IRAN ET LA COMMUNAUTE VOUDRAIENT ETABLIR (VOIR IP(76) 46 DE CE JOUR)

SUR LE PLAN COMMERCIAL, L'ACCORD SERAIT BASE SUR LA CLAUSE DE LA NATION LA PLUS FAVORISEE, DONC NON-PREFERENTIEL, MAIS C'EST UN ASPECT SECONDAIRE. L'IMPORTANT, C'EST LA FCAON NOUVELLE DONT LA COMMISSION ENVISAGE LA COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE ET UN GRAND PAYS EN DEVELOPPEMENT QUI CONSTITUE A LA FOIS UN MARCHÉ TRES IMPORTANT POUR LA COMMUNAUTE ET UN FOURNISSEUR STABLE DE PETROLE ET QUI VEUT DEVENIR A SON TOUR, UNE PUISSANCE INDUSTRIALISEE. L'ACCORD ENVISAGE PERMETTRAIT A LA COMMUNAUTE D'APPORTER UNE CONTRIBUTION A L'INDUSTRIALISATION DE L'IRAN, NON SEULEMENT AU NIVEAU DES APPORTS DE CAPITAUX, ET DE TECHNOLOGIE (PAR EXEMPLE, JOINT VENTURES), MAIS AUSSI AU NIVEAU DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS IRANIENNES AU SENS LE PLUS LARGE. EN EFFET, LA COOPERATION ENVISAGEE DEVRAIT NOTAMMENT PERMETTRE D'ORIENTER LA PRODUCTION INDUSTRIELLE IRANIEUNE VERS LES SECTEURS EN EXPANSION, D'IDENTIFIER LES PROBLEMES COMMERCIAUX A L'AVANCE ET DE RECHERCHER LES SOLUTIONS APPROPRIEES, EN UTILISANT TOUTE LA GAMME D'INSTRUMENTS DE POLITIQUE COMMERCIALE, DONT DISPOSE LA COMMUNAUTE.

ATTENTION DIS IL EST EXACT QUE L'ACCORD PROPOSE COMPORTERAIT DES -----DISPOSITIONS QU'ON RETROUVE DANS LES ACCORDS DE COOPERATION CONCLUS AVEC L'INDE ET LE MEXIQUE OU EN COURS DE NEGOCIATION AVEC LE CANADA. CELA N'ENLEVE RIEN AU CARACTERE SPECIAL DE L'ACCORD DE COOPERATION PROPOSE AVEC L'IRAN QUI REFLETE L'IMPORTANCE ECONOMIQUE ET POLITIQUE QUE LA COMMISSION ET LES ETATS MEMBRES ATTACHENT A LEURS RELATIONS AVEC CE PAYS (VOIR DECLARATION DU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 1974). FIN DIS -----

4. - AGRICULTURE

M. LARDINOIS A COMMENTE EN COMMISSION LES PRINCIPAUX ELEMENTS DES DECISIONS PRISES PAR LES CONSEILS AGRICULTURE SUR LE NIVEAU COMMUN DES PRIX AGRICOLES. IL A SOULIGNE L'IMPORTANCE DES MESURES VISANT A LA RESTRUCTURATION DE PLUSIEURS GRANDS MARCHES AGRICOLES (VIN, MAIS AUSSI CEREALES ET PRODUITS LAITIERS), QUI ONT ETE OU ADOPTÉES OU DECIDÉES DANS LEUR PRINCIPE. IL A RELEVÉ QUE, DANS L'ENSEMBLE, LE CONSEIL AVAIT TRES LARGEMENT SUIVI LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION. LA COMMISSION A DECIDE DE FAIRE TRES RAPIDEMENT EXAMINER L'INCIDENCE FINANCIERE DES MODIFICATIONS QUE LE CONSEIL A APPORTEES A SES PROPOSITIONS, INCIDENCES QUI SEMBLENT TOUTEFOIS LIMITEES, D'APRES UN PREMIER EXAMEN. UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE

SERA PROCHAINEMENT ETABLI, QUI COUVRIRA CES INCIDENCES EVENTUELLES, AINSI QUE LES DEPENSES NOUVELLES RESULTANT DE L'ACCROISSEMENT DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN LAIT EN POUDRE, DECIDE PAR LE CONSEIL, ET DES CHARGES QUI SONT LA CONSEQUENCE DE LA RECENTE DEPRECIATION DE LA LIRE ET DE LA LIVRE.

FIN

AMITIES

B. OLIVI

NNNN